



**PROGRAMME 2013-2014**  
**de soutien en**  
**ART**  
**COMMUNAUTAIRE**  
**ACTIVISTE**

*Une invitation aux organismes communautaires de défense des droits,  
aux membres de ces organismes  
et aux artistes ou collectifs d'artistes activistes*



**Blogue :** [engrenagenoir.ca/rouage](http://engrenagenoir.ca/rouage)

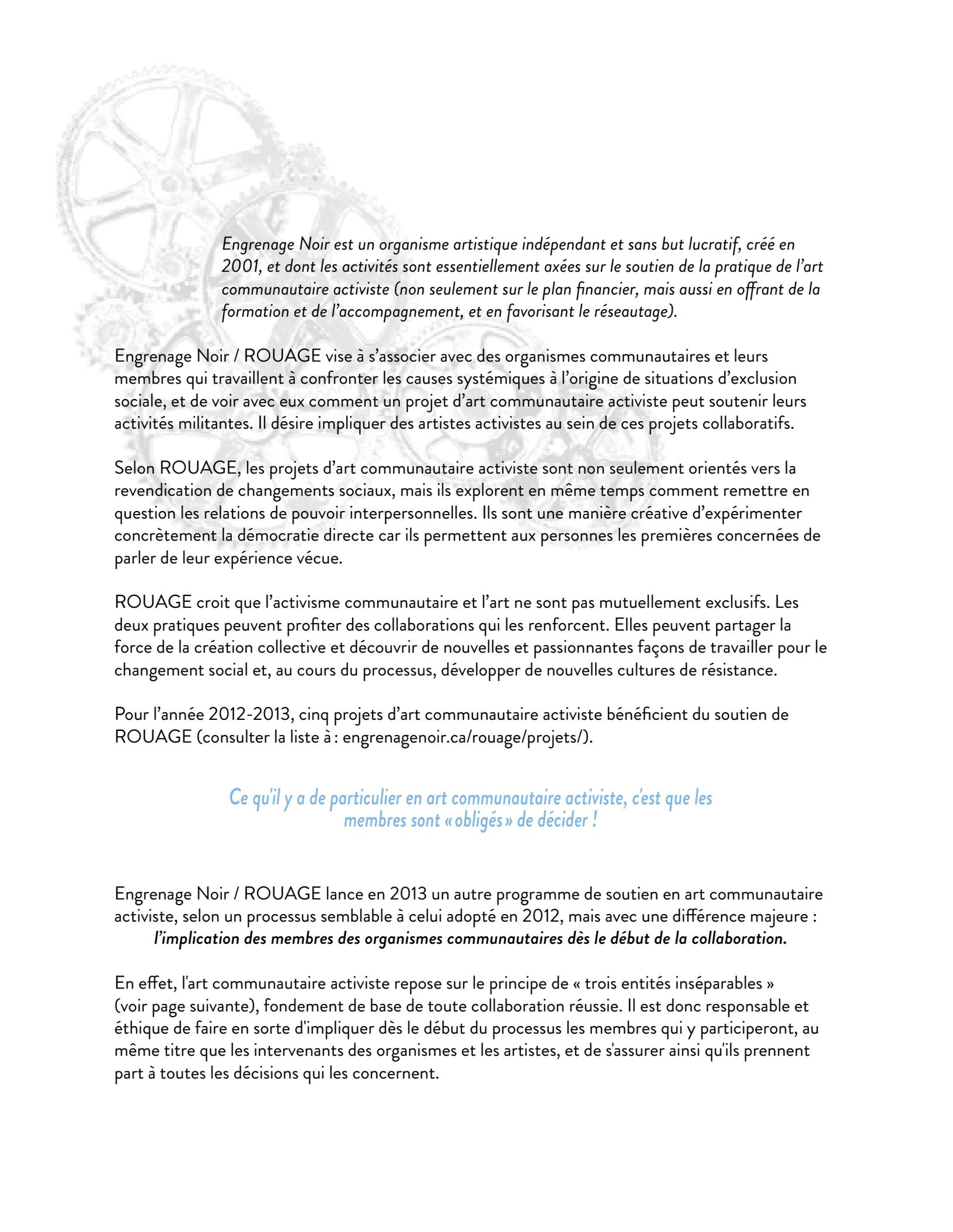


Johanne Chagnon / [rouage@engrenagenoir.ca](mailto:rouage@engrenagenoir.ca)

Norman Nawrocki / [norman@rouage.ca](mailto:norman@rouage.ca)

514-523-5700

février 2013



*Engrenage Noir est un organisme artistique indépendant et sans but lucratif, créé en 2001, et dont les activités sont essentiellement axées sur le soutien de la pratique de l'art communautaire activiste (non seulement sur le plan financier, mais aussi en offrant de la formation et de l'accompagnement, et en favorisant le réseautage).*

Engrenage Noir / ROUAGE vise à s'associer avec des organismes communautaires et leurs membres qui travaillent à confronter les causes systémiques à l'origine de situations d'exclusion sociale, et de voir avec eux comment un projet d'art communautaire activiste peut soutenir leurs activités militantes. Il désire impliquer des artistes activistes au sein de ces projets collaboratifs.

Selon ROUAGE, les projets d'art communautaire activiste sont non seulement orientés vers la revendication de changements sociaux, mais ils explorent en même temps comment remettre en question les relations de pouvoir interpersonnelles. Ils sont une manière créative d'expérimenter concrètement la démocratie directe car ils permettent aux personnes les premières concernées de parler de leur expérience vécue.

ROUAGE croit que l'activisme communautaire et l'art ne sont pas mutuellement exclusifs. Les deux pratiques peuvent profiter des collaborations qui les renforcent. Elles peuvent partager la force de la création collective et découvrir de nouvelles et passionnantes façons de travailler pour le changement social et, au cours du processus, développer de nouvelles cultures de résistance.

Pour l'année 2012-2013, cinq projets d'art communautaire activiste bénéficient du soutien de ROUAGE (consulter la liste à : [engrenagenoir.ca/rouage/projets/](http://engrenagenoir.ca/rouage/projets/)).

*Ce qu'il y a de particulier en art communautaire activiste, c'est que les membres sont « obligés » de décider !*

Engrenage Noir / ROUAGE lance en 2013 un autre programme de soutien en art communautaire activiste, selon un processus semblable à celui adopté en 2012, mais avec une différence majeure :

***l'implication des membres des organismes communautaires dès le début de la collaboration.***

En effet, l'art communautaire activiste repose sur le principe de « trois entités inséparables » (voir page suivante), fondement de base de toute collaboration réussie. Il est donc responsable et éthique de faire en sorte d'impliquer dès le début du processus les membres qui y participeront, au même titre que les intervenants des organismes et les artistes, et de s'assurer ainsi qu'ils prennent part à toutes les décisions qui les concernent.

En tant qu'organisme dédié à subventionner de manière responsable la pratique de l'art communautaire activiste, ROUAGE a défini les conditions suivantes pour être éligibles à son soutien :

- **développer un partenariat entre un organisme communautaire, les membres de cet organisme et un artiste ou collectif d'artistes, en vue de la mise sur pied d'une collaboration créative et activiste;**
- **assister à deux journées d'ateliers préparatoires qui se tiendront les 6 et 7 juin 2012, et auxquelles doivent être présents tous les partenaires : intervenants d'organismes communautaires, membres de ces organismes et artistes;**
- **déposer une demande conjointe de financement (organismes communautaires, membres de ces organismes et artistes).** Date de tombée : 13 septembre 2013.

Voir la *Foire aux questions* (ci-jointe) pour toutes les précisions.

Ceci est une invitation lancée aux organismes communautaires, à leurs membres et aux artistes ou collectifs d'artistes. Si vous envisagez vous impliquer dans un tel type de projet collaboratif, il est fortement recommandé que nous en discutions ensemble dès maintenant, avant la tenue des ateliers préparatoires de juin prochain.

Notez également qu'une rencontre d'information sur ce programme de soutien aura lieu mercredi, le 13 mars, de 18 h à 20 h, au Centre de loisirs communautaires Lajeunesse, 7378 rue Lajeunesse, Montréal (près du métro Jean-Talon).

N'hésitez pas à nous contacter :

Johanne Chagnon / rouage@engrenage.ca 514-523-5700

Norman Nawrocki / norman@rouage.ca

*Cette notion de collaboration au cœur des projets d'art communautaire est TRÈS POLITIQUE. Elle questionne les dynamiques de pouvoir culturel, politique et économique :  
Qui décide ? Pour qui ? Au nom de qui ?*

## QU'EST-CE QUE L'ART COMMUNAUTAIRE ACTIVISTE ?

*Pour Engrenage Noir / ROUAGE, l'art communautaire activiste n'est pas la même pratique que « l'art en tant qu'expression personnelle », ni « l'art-thérapie », ni n'est seulement de « l'art communautaire », ni simplement de « l'art politique » ou de « l'art engagé ».*

Il s'agit d'abord une forme d'engagement social, une manière d'expérimenter concrètement la démocratie directe et d'exercer sa citoyenneté.



L'ART COMMUNAUTAIRE ACTIVISTE implique une forme de collaboration à long terme entre **les membres d'un organisme communautaire** qui partagent une même forme d'oppression ou d'exclusion sociale, ou visent une même revendication sociale, **l'organisme lui-même** et **un artiste ou collectif d'artistes**. Cette collaboration implique un nombre restreint de participants, parfois sans expérience artistique, mais qui constituent un noyau stable sur une période prolongée (durée minimale d'un an).

L'une des particularités de cette pratique est le choix de favoriser la collaboration plutôt que la participation, en ce sens qu'il y a une implication des membres d'un projet dans les processus décisionnels (à toutes les étapes, et ce dès la conception). L'organisme communautaire, les membres de cet organisme et les artistes contrôlent le processus, l'esthétique, le contenu, la production et la diffusion de la démarche créatrice et des œuvres.

L'art communautaire activiste est un moyen d'intervention privilégié car il permet aux personnes d'acquérir de l'autonomie pour elles-mêmes et pour leurs communautés et, au fur et à mesure, d'accroître leurs capacités à changer leurs conditions de vie.



Dans de tels projets, il s'agit moins de « produire » des peintures, des sculptures, des vidéos, de la danse ou de la musique, etc. – sans exclure la possibilité de telles productions collectives – mais avant tout **de concevoir, d'articuler et de créer de meilleures conditions de vie**. Et cela se fait dans un espace de non-jugement où les personnes sont libres d'expérimenter, dans le respect de leur rythme propre.

## Et la composante ACTIVISTE ?

L'art communautaire activiste se développe au sein d'organismes communautaires qui, de par leur mission, réclament des changements sociaux. Il s'appuie sur les revendications sociopolitiques spécifiques de ces organismes, par exemple : l'accès au logement social, la défense des droits des personnes en situation de pauvreté, l'opposition aux coupures dans le système de santé, la lutte contre l'exploitation dans le monde du travail, etc.

**Ces projets communautaires activistes vont plus loin que seulement encourager des groupes marginalisés ou victimes de discrimination à s'exprimer par la créativité.** Si des groupes sont ainsi marginalisés ou discriminés dans notre société, c'est qu'il y a des causes systémiques qui créent ces situations : des élites économiques et politiques, déconnectées des préoccupations légitimes de populations précarisées à qui on demande de toujours payer plus, de toujours travailler plus, et de ne surtout rien demander en retour.

L'art communautaire activiste met en évidence et confronte ces causes systémiques à l'origine de situations d'exclusion : un système capitaliste axé sur le profit à court terme, qui fait beaucoup de laissés-pour-compte. **Ce système est inacceptable. Il appelle à être défé et changé.**

Ne pas se concentrer sur les causes premières de la pauvreté, de l'exclusion, de la discrimination et de l'inégalité équivaut à laisser le système actuel - avec toutes ses injustices - en place, intact, libre de continuer à exploiter et à marginaliser les personnes déjà dans des conditions de vie précaires.

Les projets d'art communautaire activiste permettent aux personnes les premières concernées, celles qui ont l'expérience et la connaissance de première main sur les conditions matérielles, sociales et politiques qui ont un impact sur leur vie, de parler de leur expérience vécue. Elles sont également à même de trouver les solutions les plus appropriées face à ces conditions.

La composante activiste d'une collaboration en art communautaire peut prendre diverses formes : par exemple, une revendication précise en vue d'un changement de politique gouvernementale en matière de logement social; ou une action publique visant à changer les préjugés envers les personnes analphabètes.

Si des groupes de membres moins capables de porter eux-mêmes des revendications (ex. des personnes avec une déficience intellectuelle, ou des sans-abris en mode de survie au quotidien), il importe au moins que les objectifs activistes amenés par les organismes militants et les artistes partenaires soient le plus clair possible, et que les personnes impliquées les comprennent, dans la mesure du possible, et ne soient pas instrumentalisées pour mener à bien les buts du projet.



# QUELQUES PRINCIPES DE BASE DE L'ART COMMUNAUTAIRE ACTIVISTE

Contrairement à d'autres pratiques artistiques, les projets d'art communautaire activiste fonctionnent selon une forme particulière d'organisation. Ils sont orientés vers la revendication de changements sociaux tout en explorant comment remettre en question les relations de pouvoir interpersonnelles.

*Pas juste le quoi (on va faire ensemble), mais en même temps le comment (on va le faire)*

## Parmi les principes de base :

- respect mutuel entre les artistes, les membres et les intervenants communautaires
- focus clair, basé sur les objectifs politiques et sociaux de l'organisme communautaire
- rôle activiste de l'artiste, qui contribue à mobiliser les membres des organismes communautaires sur les enjeux qui les concernent
- établissement de conditions afin d'établir des relations non-hiérarchiques
- collaboration, où il n'y a pas de vedette, ni de personne plus importante que les autres
- inclusion, où tout le monde compte, et où chaque participant peut contribuer au meilleur de ses capacités
- création d'un espace sécuritaire et sans-jugement pour toutes les personnes
- implication de toutes les personnes dans les processus décisionnels à toutes les étapes du projet (dans l'ordre du raisonnable), processus basé sur le consensus.

## Comment fonctionne le consensus ?

- Le consensus est une façon de prendre les décisions qui fait place à la créativité de chacun.
- Aucune décision n'est prise avant que tous les participants ne l'acceptent. Ça peut être long à mettre en place, car le consensus est le produit patient de toutes les meilleures idées et volontés dans un groupe, dans un esprit de cohésion et d'équilibre. Les opinions minoritaires sont présentes et entendues tout au long du processus (et pas seulement à la fin). Et la décision est élaborée collectivement. Ce qui est radicalement différent du traditionnel « vote à la majorité ».
- Tout le monde participe dans ce processus non sur le principe du « toi contre moi », mais se projette plutôt dans la discussion comme un « nous ensemble ».
- Il s'agit pour chacun d'une décision à prendre, d'un problème à résoudre plutôt qu'une bataille à gagner.



# QUELLES SONT LES CONDITIONS FAVORABLES POUR UN PROJET D'ART COMMUNAUTAIRE ACTIVISTE ?

## *Quelques enjeux à considérer avant de se lancer*

### 1. Les questions éthiques

- a) Le processus est-il cohérent avec les valeurs de l'organisme communautaire et de son code de vie ?
- b) Comment est-ce que les actions entreprises dans le cadre du projet respectent les valeurs personnelles des individus et celles des organismes ?
- c) A-t-on bien considéré quelles sont ses motivations personnelles pour participer au projet ? En tant qu'artiste, est-ce qu'on est là dans le but d'« aider » les autres ou parce que vous partagez les mêmes valeurs et désirs de changement social ?

### 2. L'importance du processus de travail

- a) Comment les décisions seront-elles prises ?
- b) Comment s'assurer que le processus sera non-hiérarchique et respectera le principe du consensus, où tout le monde a un rôle égal à jouer ?
- c) Comment les conflits, s'ils surgissent, seront-ils résolus à l'intérieur du groupe ?



### 3. L'aspect activiste

- a) Comment allez-vous prendre soin des besoins personnels des individus dans le cadre d'un projet qui porte des revendications orientées vers des changements sociopolitiques ?
- b) Avez-vous l'assurance que l'organisme sera confortable avec l'aspect militant ? Et que les membres seront à l'aise avec l'orientation activiste du projet ?
- c) Qu'est-ce qui est nécessaire pour constituer un bon mariage entre la créativité et l'activisme du projet (pas seulement l'art ni seulement le militantisme) ?

### 4. Le soutien solidaire

- a) Y a-t-il lieu de se préoccuper des émotions que le processus de création risque de faire surgir chez certaines personnes ?
- b) Comment préparer des milieux de création pour des personnes qui manquent d'estime de soi ? Quelles conditions seront mises en place pour assurer un espace sécuritaire et sans jugement où elles pourront s'exprimer ?
- c) Par souci de responsabilité et de solidarité, quel type de soutien communautaire sera envisagé pour s'assurer que les personnes qui réagissent fortement à cause du processus de création puissent être soutenues pour apprivoiser ce qui émerge en elles ?

## 5. Les droits d'auteurs collectifs

- a) Est-il important de parler de la question des droits d'auteur au début du projet ?
- b) Qui détiendra la paternité de l'œuvre collective ? L'artiste ou le collectif d'artistes qui a initié le projet? Ou alors l'organisme communautaire qui le parraine? Tous les membres du projet ? À parts égales?
- c) Quel type d'entente sera nécessaire pour affirmer ces droits collectifs ? L'objet de cette entente visera-t-elle, par exemple, à clarifier les conditions selon lesquelles l'œuvre peut être diffusée ? ou à décider ce qu'il faut faire avec l'œuvre une fois que le projet est terminé ?

## 6. La question des autorisations

- a) Est-il nécessaire de parler la question des autorisations au début du projet (par exemple : respecter le droit d'une personne à ne pas être photographiée) ?
- b) Pouvez-vous imaginer des situations où il serait difficile ou délicat d'obtenir une autorisation : par exemple, dans le cas d'un projet avec des mineurs (de moins de 18 ans) en foyers d'accueil ou des personnes âgées dans un centre d'hébergement ?
- c) Comment allez-vous vous assurer que tous les membres d'un projet ont accordé leur « consentement éclairé », c'est-à-dire que celui-ci a été bien compris et qu'il reflète clairement ce à quoi chaque participant a donné son accord ? Par exemple, une affiche est réalisée à partir d'une photo sur laquelle apparaît un participant qui n'en a pas été averti et n'est pas d'accord avec son utilisation.

## 7. La documentation du projet

- a) Pourquoi documenter un projet d'art communautaire activiste ? Est-ce que cette documentation peut servir comme un outil de sensibilisation ou de revendication sociopolitique ?
- b) Si un groupe décide de documenter son projet, qui décidera des choix à faire sur la forme et le contenu de cette documentation? Et quelles seront les voix représentées? Devrait-on faire appel aux mêmes processus de prises de décisions collectives que le projet lui-même ?
- c) Devrait-on documenter le processus ou le résultat/produit final?

## 8. L'après-projet

- a) Doit-on penser dès le début aux suivis personnels à assurer après le projet, quand celui-ci est terminé et que les personnes se retrouvent toutes seules à nouveau, parfois avec des émotions bouleversantes soulevées lors du processus de création ?
- b) Peut-on prévoir la transmission d'outils ou de formes de fonctionnement qui permette une certaine continuité aux personnes qui souhaitent poursuivre l'expérience ?
- c) Comment seront portées dans l'espace public les revendications sociopolitiques issues du projet (outils de sensibilisation, diffusion grand public, rencontres avec des députés, etc.) ?



# FOIRE AUX QUESTIONS

pour organismes communautaires, membres d'organismes communautaires et artistes

*L'art communautaire activiste remet en question le rôle d'« expert ».  
Les membres des organismes communautaires ont l'expérience de  
première main sur les conditions sociales et politiques qui ont un impact  
sur leur vie. Qui est plus « expert » pour parler de certaines conditions de  
vie que les personnes elles-mêmes qui les vivent ? Et aussi pour trouver les  
solutions qui sont les plus appropriées ?*

## ***1. Quel est le processus à suivre pour déposer une demande d'aide financière ?***

La première étape consiste en une entente préalable entre des intervenants d'un organisme communautaire, des membres de cet organisme et un artiste ou collectif d'artistes qui partagent une vision et des valeurs communes claires sur la collaboration qu'ils souhaitent développer dans le cadre d'un processus en art communautaire activiste.

Les organismes communautaires, leurs membres ainsi que les artistes partenaires doivent ensuite obligatoirement participer à deux jours d'ateliers préparatoires. Chaque partie doit s'assurer de la participation des autres parties aux deux jours d'ateliers préparatoires.

À la suite de quoi les trois partenaires peuvent déposer une demande de soutien à être rédigée de façon conjointe.

## ***2. Nous sommes intéressés à développer un projet d'art communautaire activiste au sein de notre organisme, mais nous ne sommes pas en contact avec un artiste ou collectif d'artistes. Que faire?***

Afin de faciliter les partenariats organismes communautaires / membres d'organismes / artistes, Engrenage Noir / ROUAGE est tout disponible pour en discuter avec vous, vous mettre en contact avec des partenaires potentiels et faciliter des rencontres préalables avant la tenue des ateliers préparatoires. N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de votre intérêt et de vos besoins. Nous serons plus que ravis de pouvoir collaborer avec vous pour préparer le terrain en vue du développement d'un futur projet. Il n'en demeure pas moins qu'il faut prévoir une période d'approvisionnement entre partenaires qui ne se connaissent pas au départ et que rien ne garantit qu'une entente de collaboration va en découler.

*La créativité est nécessaire dans l'engagement sociopolitique si l'on veut travailler dans une perspective de changements sociaux durables. Elle fait appel aux parties sensibles et vulnérables de notre être. Cela nous permet de se connecter les uns avec les autres et de tricoter le lien social qui nous unit.*

**3. Je suis un artiste ou collectif d'artistes, et j'aimerais participer à une expérience en art communautaire activiste, mais je ne suis pas en contact avec un organisme communautaire et ses membres. Que faire ?**

Ici aussi, ROUAGE est tout disponible pour en discuter avec vous, vous mettre en contact avec des partenaires potentiels et faciliter des rencontres préalables avant la tenue des ateliers préparatoires. N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de votre intérêt et de vos besoins.

Cependant, nous vous encourageons à entreprendre vos propres démarches. Une telle forme de collaboration demande un temps d'appropriation basé sur de bonnes relations interpersonnelles, et rien ne garantit qu'une entente de collaboration va en découler.

**4. Pourquoi demander un processus conjoint organisme communautaire / membres d'organisme communautaire / artiste ? Pourquoi l'artiste ou collectif d'artistes ne peut-il pas s'en charger lui-même ?**

L'expérience a confirmé que les processus en art communautaire activiste avaient de meilleures chances de réussite si l'organisme communautaire participait activement au processus de prise de décision portant sur le projet et offrait un encadrement stable pour faire face à toute situation problématique; et si ses membres étaient impliqués dès le début de la collaboration.

Engrenage Noir / ROUAGE a développé une approche impliquant qu'au moins un représentant de l'organisme communautaire hôte ainsi qu'au moins quelques membres participants soient intégrés à chaque étape du processus de collaboration : outre la participation aux deux jours d'ateliers préparatoires et la préparation d'une demande de subvention conjointe, cette participation inclut de prendre une part active aux consultations continues avec ROUAGE et contribuer au processus d'évaluation finale.

De plus, l'organisme communautaire hôte est invité à mettre le plus de ressources possibles à contribution afin de soutenir le projet (espace physique, intervention sociale, etc.)

**5. Mais ce processus représente une surcharge de travail, pour nous dans les organismes communautaires qui sommes déjà débordés ?**

Nous sommes bien conscients de cette réalité. C'est pourquoi Engrenage Noir / ROUAGE, en plus d'un soutien financier, offre une collaboration et un accompagnement à toutes les étapes du projet : faisant la liaison entre les organisations communautaires et les artistes, offrant une formation de base et fournissant un suivi du début à la fin du projet.

Cependant, le but de ROUAGE est d'amener les organismes communautaires à développer une autre perspective : à considérer que l'art communautaire activiste comme une intervention sociale aussi importante que n'importe quelle autre forme de militantisme. À partir de là, il est possible d'intégrer une approche créative au sein des activités régulières et d'y accorder la place nécessaire. De plus, les membres de l'organisme qui collaborent dans le cadre d'un tel processus sont souvent plus enclins à partager les tâches relatives au projet.

Un autre facteur à considérer est que, pour plusieurs organismes ayant développé un projet en art communautaire activiste, celui-ci a multiplié les stratégies militantes : des membres qui ne sont pas à l'aise dans des manifestations ou sont démobilisés face aux moyens habituels qui ne semblent plus porter de fruits, y trouvent une façon renouvelée et plus attrayante de militer. L'effet bénéfique pour ces organismes a également été de contribuer à mobiliser davantage les membres, quand le membership s'affaiblissait, à renforcer le sentiment d'appartenance au sein de leur organisation et à intéresser de nouveaux membres à participer à leurs activités.

## ***6. Y a-t-il un nombre requis de membres pour un tel type de projet collaboratif ?***

Il n'y a pas de nombre minimum ou maximum requis. Ce n'est pas la quantité qui est gage du « succès » d'une collaboration. Un projet d'art communautaire rassemble souvent un nombre de restreint d'individus, mais sur une période de temps assez longue – une différence notable par rapport à d'autres types de projets artistiques.

## ***7. Quand et où se tiendront les ateliers préparatoires obligatoires ?***

Jeudi le 6 juin et vendredi le 7 juin 2013, de 9 à 17 heures,  
au CEDA (Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de St-Henri),  
2515, rue Delisle, Montréal (près du métro Lionel-Groulx).

## ***8. Combien de représentants par organisme ou collectif d'artistes doivent assister aux journées d'ateliers ?***

Au moins une personne de chaque groupe doit être présente lors de ces ateliers, mais cette présence peut se faire à tour de rôle dans l'équipe. On s'attend à ce que l'information circule entre les divers représentants du groupe.

*L'art, en stimulant l'imaginaire et la créativité humaine, rend possible ce qui semble d'abord impossible. Nous sommes convaincus qu'en la mise en commun de nos créativité individuelles au travers de la création collective réside le potentiel de changer le monde. Parce que la créativité implique une pensée transgressive qui incite à voir à l'extérieur du cadre.*

## **9. Combien de membres d'un organisme communautaire doivent assister aux journées d'ateliers ?**

Au moins deux membres du même organisme doivent être présents lors de ces ateliers, mais, ici également, cette présence peut se faire à tour de rôle dans l'équipe. On s'attend à ce que l'information circule entre les membres intéressés.

## **10. Est-ce que les employés des organismes communautaires, qui sont aussi artistes et qui pourraient faciliter un projet d'art communautaire activiste au sein de leur organisme, sont éligibles au soutien de ROUAGE ?**

Même s'ils sont également artistes, les employés des organismes communautaires ne sont pas éligibles à un soutien financier – à moins que leur participation au processus se fasse en dehors de leurs heures habituelles de travail et nécessite des ressources financières supplémentaires. Le soutien accordé par ROUAGE ne doit pas servir à accroître le budget total de l'organisme.

*Le pouvoir qui vient du fait d'être ensemble dans l'espace public et de travailler à un projet social commun acquiert une puissance face aux politiques néolibérales qui souhaiteraient l'effondrement de notre tissu social en faveur de la consommation et de la dépendance.*

## **11. Pourquoi dois-je, en tant que représentant d'un organisme communautaire, membre de cet organisme ou artiste, assister à des journées d'ateliers préparatoires ?**

Il y a plusieurs enjeux sérieux à considérer avant de se lancer dans un tel type de projet créatif collaboratif. Il importe de bien s'y préparer afin de garantir les meilleures conditions possibles.

Le pouvoir de l'art ne peut être sous-estimé. Une attention particulière doit être accordée à la manière dont la créativité peut avoir un impact sur les vies des personnes qui prennent part à des projets artistiques émotivement ou politiquement chargés. Souvent, l'oeuvre qui émerge du projet puise directement à même les expériences et les défis auxquels ces personnes font face.

Lorsque sont ainsi rassemblés les divers éléments impliqués – créativité, expériences individuelles, actions en vue de changements collectifs, émotions imprévisibles, interactions personnelles pendant le processus de création et la prise de décisions, etc. –, les risques de perturbation sont grands et doivent être pris en considération afin de mener à bien ce processus de façon responsable.

*Le capitalisme néolibéral et ses tentacules se sont accaparés de l'art et en ont fait une pratique élitiste, en introduisant l'idée que la « valeur » d'une oeuvre produite se calcule selon son prix sur le « marché de l'art », en valorisant la productivité, la performance et « le produit fini » et en encourageant plutôt la consommation passive de la culture.*

*Il est important que les projets auxquels les membres de notre organisme participent leur permettent de vivre une expérience positive qui contribue à changer leur vision d'eux-mêmes. Pour y arriver, certaines conditions sont essentielles : le respect du rythme des personnes, la reconnaissance de leur culture, le temps et la disponibilité, l'existence d'une relation égalitaire.*

Quelques-unes des questions à considérer sont :

- Comment respecter chaque « je » tout en créant un « nous » ?
- Quelles approches adopter de façon à négocier l'espace entre le processus créateur collectif et les déclenchements personnels vécus individuellement, autant par les membres du projet que par les artistes ?

Les artistes qui veulent pratiquer cette forme de cocréativité sans bien connaître les dynamiques propres à l'activisme et au développement communautaire sous-estiment souvent les défis qui seront rencontrés et qui sont différents de ceux du travail solitaire en atelier. Ils peuvent souvent être appelés à remettre en question les motivations qui les amènent à s'impliquer dans des processus d'art collaboratifs. Plus ils parviennent à identifier leurs propres besoins et leurs convictions politiques personnelles, moins ils ont tendance à penser que les autres ont besoin de leur « aide ».

De même, les représentants d'organismes communautaires n'ayant pas d'expérience préalable de la collaboration artistique peuvent aisément faire peu de cas de l'effet déstabilisant sur leurs membres et sur eux-mêmes qui accompagne fréquemment le processus de cocréation.

Les membres des organismes communautaires qui participeront éventuellement à une démarche de collaboration créative seront informés dès le départ de divers enjeux à considérer et seront mieux à même de participer au processus décisionnel et au bon déroulement du projet.

Ces deux jours d'ateliers permettront également de développer un vocabulaire commun entre les représentants des organismes communautaires, les membres de ces organismes et les artistes (par exemple, sur les processus décisionnels, la résolution de conflit, les droits d'auteur collectifs, etc.). Plus souvent qu'autrement, les artistes et les activistes communautaires ont des approches et une compréhension différentes du fonctionnement des choses, même si elles ont parfois des valeurs similaires.

L'importance d'établir dès le départ de saines relations de collaboration basée sur des accords clairs et une compréhension mutuelle ne peut être surévaluée. Oui, la collaboration peut stimuler des expériences dynamiques et potentiellement gratifiantes, mais créer de l'art ensemble provoque aussi, souvent, des frictions et des problématiques personnelles, voire de la confrontation réelle.

Entreprendre une expérience de création collaborative sans d'abord disposer d'une base solide peut entraîner la déstabilisation des relations sociales à l'intérieur de la communauté hôte, ce qui serait néfaste pour tout le monde. Un tel « échec » servirait également à renforcer l'opinion

*La créativité ajoute un aspect ludique aux luttes politiques et permet de sortir des discours rhétoriques qui sont parfois démobilisants, voire d'un ennui mortel pour les gens qui ne sont pas déjà des «vendus à la cause».*

que ni les pratiques créatives collaboratrices ni la démocratie participative ne sont viables. D'où l'importance de prendre le temps d'installer les conditions nécessaires pour que l'art communautaire activiste soit vécu par chacune des personnes impliquées comme une expérience satisfaisante et menant à l'autonomisation.

## **12. Quel est le contenu de ces journées d'ateliers ?**

Ces ateliers vont explorer les principes de base de la pratique de l'art communautaire activiste, alliant l'expérience de terrain avec un peu de théorie – au moyen de mises en situation, de témoignages de projets en cours et de périodes favorisant les échanges d'idées et d'expériences avec les autres participants. Des personnes ressources seront également disponibles pour partager des compétences spécifiques utiles, par exemple, pour la résolution de conflit.

De nombreux enjeux importants seront considérés. Parmi ceux-ci :

- Comment seront prises les décisions ?
- Qu'est-ce qui constitue un projet « réussi » ou « efficace » ?
- Le projet est-il réalisé au sujet de, pour ou AVEC une communauté donnée ?
- Quelles sont nos compétences pour aborder les situations conflictuelles ?
- Comment déterminer la paternité d'une oeuvre collective ?
- Comment préparer la fin d'un projet ?

Il arrive parfois que les puissantes émotions déclenchées par le processus créateur finissent par créer des conflits au sein du groupe. Le conflit n'est jamais agréable, mais il signale souvent qu'un changement est en train de s'opérer. ROUAGE encourage les groupes et les individus qui se retrouvent en situation de conflit à s'occuper des enjeux sous-jacents dès que possible afin d'éviter une intensification inutile et déstabilisante du désaccord et, dans la mesure du possible, de tirer ainsi parti du potentiel de transformation du conflit.

## **13. Si je veux assister à ces ateliers par intérêt personnel, mais que je n'ai pas l'intention de déposer une demande d'aide, puis-je y assister quand même ?**

Bien sûr. Ces ateliers gratuits sont ouverts à toutes les personnes intéressées. C'est une politique d'accessibilité d'Engrenage Noir depuis le début. Ces ateliers constituent également une occasion non négligeable de réseauter les personnes de mêmes affinités oeuvrant dans le domaine de l'art activiste et de l'intervention communautaire.

#### **14. Quelle est la durée des projets qui seront soutenus ?**

Les projets soutenus seront d'une durée d'environ 12 mois (à raison d'une journée ou une demi-journée par semaine).

#### **15. Pourquoi les projets d'art communautaire activiste ont-ils une telle durée ?**

Les projets qui sont basés sur la collaboration et le consensus demandent du temps. Le processus y étant aussi important que le résultat, il importe de créer de conditions nécessaires pour permettre à toutes les personnes impliquées de se sentir dans un climat de confiance, de non-jugement et de respect mutuel.

#### **16. Doit-on présenter un projet de création bien précis ?**

Non, au contraire. Les projets en art communautaire activiste sont qualifiés d'« émergents » car ils dépendent de l'apport de toutes les personnes impliquées, autant les artistes, les représentants communautaires que les membres participants. Cependant, nous cherchons des collaborations qui ont une orientation politique vers le changement social, et non simplement des projets faisant appel à l'esprit communautaire (par exemple, des projets censés célébrer une communauté, marquer des événements ou contribuer à informer et organiser les membres d'une communauté, etc) ou se présentant sous la forme d'ateliers (où une personne vient partager son savoir-faire).

#### **17. Y a-t-il un formulaire spécial pour le dépôt d'une demande de soutien financier ?**

ROUAGE demande aux partenaires intéressés de répondre à un questionnaire portant sur l'état de leur processus de collaboration. Il existe trois questionnaires : un pour l'organisme communautaire, un pour les membres participants, et un pour l'artiste ou collectif d'artistes. Les réponses à ces trois questionnaires, bien que différents, doivent refléter un processus de réflexion commun.

Des copies de ces questionnaires seront distribuées à la fin des deux jours d'ateliers.

Notez que ces formulaires seront remis

***SEULEMENT si des représentants des trois partenaires (organisme communautaire, membres de l'organisme et artiste ou collectif d'artistes) sont présents sur place.***

**CE SERA LA SEULE OCCASION DE SE PROCURER CES QUESTIONNAIRES, ET D'AINSI POUVOIR DÉPOSER UNE DEMANDE.**

*L'art doit être compris comme participant à la création de sens pour la communauté. C'est la colle qui nous unit les uns aux autres. La marchandisation de l'art nous dépossède de sa fonction politique, soit la capacité de transformer les relations de pouvoirs dans la société.*

*La créativité montre une partie plus humaine de nos luttes. Nous percevons toujours notre activisme en termes de demandes, de victoires, de campagnes, et nous ne voyons jamais que c'est en réalité une lutte pour notre propre humanité. Afin de vivre dans un monde où nous pouvons tous exploiter notre plein potentiel et augmenter la qualité de nos vies et de notre planète.*

**18. Si, après avoir suivi tout le processus et rempli les conditions exigées, nous déposons une demande, pouvons-nous avoir la garantie que notre projet sera accepté ?**

Nous pouvons seulement dire que nous accepterons un maximum de 6 projets.

**19. Quelle est la date de tombée pour déposer une demande ?**

Le 13 septembre 2013.

**20. Quand recevrons-nous une réponse à la suite du dépôt de notre demande ?**

La réponse vous parviendra suffisamment à temps pour permettre le début des projets dès le mois d'octobre.

**21. Si nous ne sommes pas prêts à développer ou à participer à un tel type de projet cette année, y a-t-il un autre programme de soutien prévu pour l'année prochaine ?**

Nous prévoyons offrir un programme de soutien à chaque année.

**22. Quels budgets sont attribués par projet ?**

Le soutien financier par chaque projet de 12 mois est le suivant :

- 10 000 \$ pour le cachet versé à l'artiste (16 000 \$ dans le cas d'un collectif d'artistes);
- 2 500 \$ pour les dépenses de matériaux ;
- 1 000 \$ pour les services d'une personne-ressource extérieure (si nécessaire);
- 500 \$ pour les dépenses liées à la documentation du projet.

### **23. Comment le financement est-il versé ?**

Les cachets sont versés directement à l'artiste ou au collectif d'artistes, et ce, en quatre versements (au moment des rencontres d'accompagnement avec les représentants d'Engrenage Noir / ROUAGE). Les autres dépenses sont défrayées d'abord par l'organisme communautaire, puis remboursées sur présentation de factures.

### **24. Y a-t-il seulement l'artiste ou collectif d'artistes qui reçoit un cachet ?**

Engrenage Noir / ROUAGE est un organisme qui vise à soutenir l'art comme forme d'engagement social, et souhaite assurer aux artistes activistes des conditions qui ne les placent pas eux-mêmes en situation de pauvreté. Il existe d'ailleurs peu d'autre forme de subventions pour une telle pratique artistique activiste.

Par contre, chaque groupe peut déterminer, par consensus, une répartition différente du cachet accordé (c'est-à-dire entre tous les participants).

### **25. Que se passe-t-il si l'artiste quitte le projet en cours de route ? Que se passe-t-il si l'organisme communautaire et ses membres ne souhaitent plus travailler avec le ou les artistes avec lesquels ils collaborent ?**

Toute collaboration n'étant plus possible, le projet se termine à ce moment-là, et Engrenage Noir / ROUAGE cesse d'apporter tout soutien financier.

### **26. Y a-t-il possibilité de renouvellement à la fin du projet ?**

Oui, le manque de temps étant toujours ce qui est déploré. Souvent, au bout d'un an, la collaboration s'est établie sur des bases plus solides et/ou l'organisme communautaire souhaite continuer à intégrer davantage l'art communautaire activiste au sein de ses activités.

*Il est nécessaire d'ouvrir un espace de partage de connaissances et d'expériences, et de jeter les bases d'une plus grande solidarité par une meilleure compréhension du caractère collectif des situations vécues d'une manière individuelle.*

*L'art communautaire activiste permet de développer des modes alternatifs d'être ensemble, ainsi que d'un autre système de valeurs, ce qui constitue une menace directe à l'oppression systémique de nos communautés mise en œuvre au nom du néolibéralisme.*

Le projet peut donc être renouvelé si les conditions de collaboration « à parts égales » continuent à être favorables, et en autant que l'organisme commence à participer aux frais du projet pour un certain pourcentage du budget : au moins 25 % la première année de renouvellement, 50 % la deuxième, 75 % la troisième et 100 % par la suite. Cette contribution financière peut provenir de divers partenaires dans la communauté – une démarche qui est souvent plus facile quand le projet a déjà « fait ses preuves ».

L'objectif de ROUAGE est de développer des projets d'art communautaire activiste permanents et autonomes, intégrés dans les activités régulières des organismes communautaires hôtes.

*Les raccourcis que l'art emprunte ont un impact symbolique fort, ce qui est particulièrement porteur ou efficace dans la perspective de changement social.*

*Merci aux personnes côtoyées au cours de cette année et dont les propos inspirants ont été repris dans ce document (les extraits en bleu).*